



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 5 décembre 2023 — N° 87

**Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy**

La séance est ouverte à 13 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Dionne (Rivière-du-Loup–Témiscouata) fait une déclaration afin de souligner le 45^e anniversaire de la station de télévision CIMT-TVA.

Mme Rizqy (Saint-Laurent) fait une déclaration afin de souligner le 10^e anniversaire de la Corporation AbbVie.

Mme Boivin Roy (Anjou–Louis-Riel) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire du Conseil du statut de la femme.

Mme Zaga Mendez (Verdun) fait une déclaration afin d'appuyer les organismes d'aide alimentaire.

Mme Bogemans (Iberville) fait une déclaration afin de rendre hommage à l'organisme Compo-Haut-Richelieu inc.

5 décembre 2023

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 54.1 du Règlement, M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) fait une déclaration afin de souligner le départ à la retraite de Mme Nathalie Legros.

Mme Lecours (Les Plaines) fait une déclaration afin de souligner le travail des organismes d'aide alimentaire.

M. Lévesque (Chauveau) fait une déclaration afin de remercier le personnel de l'Assemblée nationale et des bureaux de circonscription pour leur appui.

M. Jacques (Mégantic) fait une déclaration afin de souligner la vitalité des marchés de Noël de la circonscription de Mégantic.

Mme Lachance (Bellechasse) fait une déclaration afin de souligner la performance de M. Florent Pelletier au marathon de Chicago.

M. Émond (Richelieu) fait une déclaration afin de féliciter les récipiendaires de la Bourse du député de Richelieu et de la Bourse à l'innovation de la Chambre de développement agricole de Richelieu.

M. Lemieux (Saint-Jean) fait une déclaration afin de souligner la solidarité et la résilience des citoyens de la circonscription de Saint-Jean en temps de crise.

5 décembre 2023

À 13 h 57, M. Benjamin, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 14 h 06.

À la demande de Mme la présidente, l'Assemblée observe un moment de recueillement à la mémoire de monsieur Luc Tremblay, ancien député de Chambly.

Présentation de projets de loi

M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 394 Loi concernant la mise en place de politiques de conciliation études-famille-travail notamment dans les établissements d'enseignement supérieur

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 394.

Dépôts de documents

M. Lacombe, ministre de la Culture et des Communications, dépose :

Le plan stratégique 2023-2027 du ministère de la Culture et des Communications;
(Dépôt n° 1185-20231205)

Le plan stratégique 2023-2027 du Musée de la civilisation.
(Dépôt n° 1186-20231205)

5 décembre 2023

Mme la présidente dépose :

Le rapport d'activité 2022-2023 de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant.
(Dépôt n° 1187-20231205)

Dépôts de pétitions

Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 6 387 citoyens et citoyennes du Québec, concernant des consultations supplémentaires et modifications au projet de loi n° 15, Loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace.
(Dépôt n° 1188-20231205)

Mme Zaga Mendez (Verdun) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 60 citoyens et citoyennes du Québec, concernant une analyse des impacts des feux de camp sur la santé.
(Dépôt n° 1189-20231205)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

5 décembre 2023

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, conjointement avec Mme Charest, ministre responsable du Sport, du Loisir et du Plein air, M. Ciccone (Marquette), M. Nadeau-Dubois, chef du deuxième groupe d'opposition, Mme Nichols (Vaudreuil) et M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), propose :

QUE l'Assemblée nationale félicite l'organisation des Alouettes de Montréal, les joueurs, les entraîneurs et le personnel de soutien pour leur victoire mémorable lors de la finale de la Coupe Grey 2023 du 19 novembre dernier;

QU'elle souligne la ténacité dont l'équipe a fait preuve face à l'adversité pour renverser son statut de négligés et confirmer sa victoire dans les derniers instants du match;

QU'elle souligne que c'est la grande région de Montréal et tout le Québec qui partagent la fierté d'accueillir ces champions en cette enceinte, en français.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Lacombe, ministre de la Culture et des Communications, conjointement avec Mme Ghazal (Mercier) et M. Bérubé (Matane-Matapédia), propose :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse que les journaux locaux et régionaux sont indispensables au développement de nos communautés, partout au Québec;

QU'elle souligne que la fin de la distribution du Publisac, prévue en février 2024, viendra bousculer leur modèle de distribution, alors qu'ils vivent déjà une crise financière importante;

5 décembre 2023

QU'elle précise qu'au moins 85 publications québécoises sont touchées par cette situation et que cette perturbation contribuera à fragiliser l'accès à l'information pour les citoyens, principalement hors des grands centres urbains;

QU'elle constate qu'une distribution par le biais de Postes Canada pourrait être une solution salvatrice pour une majorité de ces journaux, mais que la tarification demeure un obstacle;

QU'enfin, l'Assemblée nationale demande au gouvernement fédéral de revoir la tarification de Postes Canada pour la distribution des médias imprimés, afin qu'ils puissent continuer de jouer le rôle essentiel qui est le leur, dans toutes les régions du Québec.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Morin (Acadie), conjointement avec Mme Guilbault, ministre des Transports et de la Mobilité durable, M. Fontecilla (Laurier-Dorion), M. Paradis (Jean-Talon), Mme Nichols (Vaudreuil) et M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la tenue de « l'opération Ruban rouge » organisée par MADD Canada qui vise à sensibiliser la population à la prévention contre la conduite avec des capacités affaiblies;

QU'elle rappelle que chaque année, des accidents impliquant des conducteurs avec capacités affaiblies fauchent la vie d'innocentes victimes et que ces drames sont évitables;

QU'enfin, elle demande au gouvernement caquiste de poursuivre et d'intensifier ses efforts de sensibilisation et de prévention à la lutte à la conduite avec les capacités affaiblies.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

5 décembre 2023

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **172** en annexe)

Pour : **103** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Ghazal (Mercier), conjointement avec M. Roberge, ministre de la Langue française, et M. Bérubé (Matane-Matapédia), propose :

QUE l'Assemblée nationale rappelle à Ultium CAM et toutes les entreprises de la filière batterie que le français est la langue officielle du Québec et doit être la langue utilisée pour les processus d'embauche;

QU'elle rappelle que cette filiale de General Motors reçoit une subvention du gouvernement dans le cadre de la filière batterie québécoise;

QU'elle rappelle que les employeurs ont l'obligation de respecter le droit de tous les travailleurs du Québec d'exercer leurs activités en français;

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement de rendre ses subventions aux entreprises conditionnelles au respect de la Charte de la langue française.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **173** en annexe)

Pour : **103** Contre : **0** Abstention : **0**

5 décembre 2023

Avis touchant les travaux des commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143.1 du Règlement, M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 15, Loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 39, Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 40, Loi visant notamment à réformer les cours municipales et à améliorer l'efficacité, l'accessibilité et la performance du système de justice.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des finances publiques qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 35, Loi concernant la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 21 mars 2023 et modifiant d'autres dispositions.

Après débat, le rapport est adopté à la majorité des voix.

5 décembre 2023

Adoption

M. Caire, ministre de la Cybersécurité et du Numérique, propose que le projet de loi n° 38, Loi modifiant la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement et d'autres dispositions législatives, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 38 est adopté.

Motions du gouvernement

L'Assemblée tient le débat sur la motion faisant suite au dépôt, le 22 novembre 2023, par Mme Biron, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, de la Convention supprimant l'exigence de la légalisation des actes publics étrangers.

Cette motion se lit comme suit :

QUE, en vertu de l'article 22.3 de la Loi sur le ministère des Relations internationales, l'Assemblée nationale approuve la Convention supprimant l'exigence de la légalisation des actes publics étrangers.

M. Lévesque, deuxième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la durée de ce débat restreint : 60 minutes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 28 minutes 46 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 21 minutes 11 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 7 minutes 4 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 1 minute 30 secondes sont allouées à chacun des députés indépendants. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat terminé, la motion est adoptée. En conséquence, cet engagement est approuvé.

5 décembre 2023

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

Mme Biron, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, propose que le principe du projet de loi n° 43, Loi sur l'apostille des documents destinés à être produits dans un État étranger partie à la Convention de La Haye du 5 octobre 1961 supprimant l'exigence de la légalisation des actes publics étrangers, soit maintenant adopté.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 239 du Règlement, la motion est mise aux voix sans débat.

La motion est adoptée.

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose que l'Assemblée se constitue en commission plénière afin d'étudier en détail le projet de loi n° 43, Loi sur l'apostille des documents destinés à être produits dans un État étranger partie à la Convention de La Haye du 5 octobre 1961 supprimant l'exigence de la légalisation des actes publics étrangers.

La motion est adoptée.

Commission plénière

Le projet de loi n° 43 est étudié en commission plénière, puis il est rapporté.

Le rapport est adopté.

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 22 et 230 du Règlement, Mme Biron, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, propose que le projet de loi n° 43, Loi sur l'apostille des documents destinés à être produits dans un État étranger partie à la Convention de La Haye du 5 octobre 1961 supprimant l'exigence de la légalisation des actes publics étrangers, soit adopté.

5 décembre 2023

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 256 du Règlement, les temps de parole pour ce débat sont limités à 10 minutes par groupe parlementaire.

Le débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 43 est adopté.

Adoption

M. Drainville, ministre de l'Éducation, propose que le projet de loi n° 23, Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique et édictant la Loi sur l'Institut national d'excellence en éducation, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

À 17 h 58, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 21 du Règlement, Mme Soucy, première vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 19 heures.

Les travaux reprennent à 19 heures.

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Drainville, ministre de l'Éducation, proposant que le projet de loi n° 23, Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique et édictant la Loi sur l'Institut national d'excellence en éducation, soit adopté.

Le débat est ajourné au nom de M. Bérubé (Matane-Matapédia).

5 décembre 2023

À 21 heures, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 21 du Règlement, M. Benjamin, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 6 décembre 2023, à 9 h 40.

La Présidente

NATHALIE ROY

5 décembre 2023

ANNEXE

Votes électroniques

Sur la motion de M. Morin (Acadie), conjointement avec Mme Guilbault, ministre des Transports et de la Mobilité durable, M. Fontecilla (Laurier-Dorion), M. Paradis (Jean-Talon), Mme Nichols (Vaudreuil) et M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys) :

(Vote n° 172)

POUR - 103

Abou-Khalil (CAQ)	Champagne Jourdain (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Nichols (IND)
Allaire (CAQ)	Charest (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Paradis (PQ)
Arseneau (PQ)	Chassin (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Picard (CAQ)
Asselin (CAQ)	Ciccione (PLQ)	Hébert (CAQ)	Poulet (CAQ)
Bachand (CAQ)	Cliche-Rivard (QS)	Jacques (CAQ)	Poulin (CAQ)
Beauchemin (IND)	D'Amours (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Derraji (PLQ)	Julien (CAQ)	Provençal (CAQ)
(Prévost)	Déry (CAQ)	Labrie (QS)	Rivest (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dionne (CAQ)	Lachance (CAQ)	Rizqy (PLQ)
(Orford)	Dorismond (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bernard (CAQ)	Drainville (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Dubé (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Biron (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Roy (CAQ)
Blais (CAQ)	(Abitibi-Est)	Lamontagne (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Dufour (PLQ)	LeBel (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Blouin (CAQ)	(Mille-Îles)	Lecours (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Duranceau (CAQ)	(Les Plaines)	Setlakwe (PLQ)
Boivin Roy (CAQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Simard (CAQ)
Bouazzi (QS)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Skeete (CAQ)
Boulet (CAQ)	Fortin (PLQ)	Leduc (QS)	St-Louis (CAQ)
Bourassa (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Bussière (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Cadet (PLQ)	Garceau (PLQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Caire (CAQ)	Ghazal (QS)	(Chapleau)	Thouin (CAQ)
Carmant (CAQ)	Girard (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Tremblay (CAQ)
Caron (CAQ)	(Groulx)	Mallette (CAQ)	(Dubuc)
(Portneuf)	Girard (CAQ)	Martel (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Caron (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Montigny (CAQ)	(Hull)
(La Pinière)	Grondin (CAQ)	Morin (PLQ)	Zaga Mendez (QS)

5 décembre 2023

Sur la motion de Mme Ghazal (Mercier), conjointement avec M. Roberge, ministre de la Langue française, et M. Bérubé (Matane-Matapédia) :

(Vote n° 173)

POUR - 103

Abou-Khalil (CAQ)	Champagne Jourdain (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Nichols (IND)
Allaire (CAQ)	Charest (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Paradis (PQ)
Arseneau (PQ)	Chassin (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Picard (CAQ)
Asselin (CAQ)	Ciccone (PLQ)	Hébert (CAQ)	Poulet (CAQ)
Bachand (CAQ)	Cliche-Rivard (QS)	Jacques (CAQ)	Poulin (CAQ)
Beauchemin (IND)	D'Amours (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Derraji (PLQ)	Julien (CAQ)	Provençal (CAQ)
(Prévost)	Déry (CAQ)	Labrie (QS)	Rivest (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dionne (CAQ)	Lachance (CAQ)	Rizqy (PLQ)
(Orford)	Dorismond (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bernard (CAQ)	Drainville (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Dubé (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Biron (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Roy (CAQ)
Blais (CAQ)	(Abitibi-Est)	Lamontagne (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Dufour (PLQ)	Lecours (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Blouin (CAQ)	(Mille-Îles)	(Les Plaines)	Schneeberger (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Duranceau (CAQ)	Lecours (CAQ)	Setlakwe (PLQ)
Boivin Roy (CAQ)	Émond (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Simard (CAQ)
Bouazzi (QS)	Fontecilla (QS)	Leduc (QS)	Skeete (CAQ)
Boulet (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lefebvre (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Bourassa (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Legault (CAQ)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Bussière (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Cadet (PLQ)	Garceau (PLQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Caire (CAQ)	Ghazal (QS)	(Chapleau)	Thouin (CAQ)
Carmant (CAQ)	Girard (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Tremblay (CAQ)
Caron (CAQ)	(Groulx)	Mallette (CAQ)	(Dubuc)
(Portneuf)	Girard (CAQ)	Martel (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Caron (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Montigny (CAQ)	(Hull)
(La Pinière)	Grondin (CAQ)	Morin (PLQ)	Zaga Mendez (QS)